



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-septième session  
**Cinquième Commission**  
Point 138 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour 2023**

**Projets de décision déposés par le Président de la Commission à la suite de consultations**

## **Incidences sur le budget-programme de l'exercice 2023**

### **A. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/77/L.51](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision [A/C.1/77/L.51](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 107 300 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 16 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

### **B. Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>, la Cinquième Commission décide

<sup>1</sup> [A/C.5/77/13](#).

<sup>2</sup> [A/77/7/Add.28](#).

<sup>3</sup> [A/C.5/77/14](#).

<sup>4</sup> [A/77/7/Add.29](#).



d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 566 200 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 323 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 234 700 dollars au chapitre 4 (Désarmement) et 8 000 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 49 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

### **C. Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/77/L.71/Rev.1](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/77/L.71/Rev.1](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 64 300 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 9 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

### **D. Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

#### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.4/77/L.12/Rev.1](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.4/77/L.12/Rev.1](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 226 600 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires au titre du chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 21 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

---

<sup>5</sup> [A/C.5/77/15](#).

<sup>6</sup> [A/77/7/Add.30](#).

<sup>7</sup> [A/C.5/77/18](#).

<sup>8</sup> [A/77/7/Add.31](#).

## **E. Crimes contre l'humanité**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.6/77/L.4](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>9</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>10</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.6/77/L.4](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 176 600 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 159 500 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 17 100 dollars au chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 26 500 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

## **F. Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/77/L.11/Rev.1](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>11</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>12</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/77/L.11/Rev.1](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 392 300 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 26 400 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 365 900 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 40 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

## **G. Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/77/L.52](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>13</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>14</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/77/L.52](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 578 700 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 139 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 428 900 dollars au chapitre 10 (Pays les moins

<sup>9</sup> [A/C.5/77/19](#).

<sup>10</sup> [A/77/7/Add.35](#).

<sup>11</sup> [A/C.5/77/21](#).

<sup>12</sup> [A/77/7/Add.34](#).

<sup>13</sup> [A/C.5/77/22](#) et [A/C.5/77/22/Corr.1](#).

<sup>14</sup> [A/77/7/Add.32](#).

avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et 10 600 dollars au chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 68 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

## **H. Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/77/L.55](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>15</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>16</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/77/L.55](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 386 900 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 66 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 142 600 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et 177 600 dollars au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 52 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

## **I. Les océans et le droit de la mer**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/77/L.36](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>17</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>18</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/77/L.36](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 960 900 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires en 2023, soit 813 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 43 800 dollars au chapitre 28 (Communication globale), 3 900 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), 79 000 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et 20 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023, ainsi qu'un montant de 132 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

<sup>15</sup> [A/C.5/77/23](#).

<sup>16</sup> [A/77/7/Add.33](#).

<sup>17</sup> [A/C.5/77/25](#).

<sup>18</sup> [A/77/7/Add.40](#).

## **J. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/77/L.31](#)**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>19</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>20</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/77/L.31](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 103 800 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, seront nécessaires au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2023.

---

<sup>19</sup> [A/C.5/77/26](#).

<sup>20</sup> [A/77/7/Add.36](#).